



Dispositif d'aide à l'hébergement

Dispositif **OUVERT**
aux remplaçants

Logements
attribués en
fonction du lieu
d'exercice

En fonction des lieux de
stage ou de rempla, d'autres
localisations de logements
peuvent être proposées

Dans le cadre du Plan Santé 28 que le Conseil départemental met en œuvre, vous pouvez bénéficier du dispositif d'aide à l'hébergement afin de faciliter votre arrivée dans le département pour votre stage ou votre remplacement.

DREUX

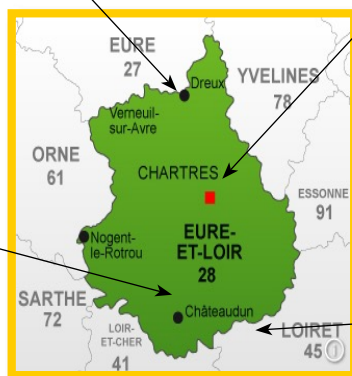
1 maison de 8 chambres :

- 8 chambres (lits doubles) avec salle de bain et wc privatifs
- 1 cuisine équipée avec espace de restauration commune
- Accès wifi
- Parking privé
- Arrêt de bus à proximité
- Gare ferroviaire/routière à 5 min. en voiture et 12 min. en bus

BROU

1 appartement avec 3 chambres :

- 3 chambres avec lit double
- 1 salle de bain et wc
- 1 cuisine équipée avec espace de restauration commune
- Accès wifi
- Parking privé
- Situé à 10 min à pied du centre-ville
- Gare ferroviaire à 15 min. à pied



CHARTRES

6 logements meublés :

- T1 de 18m²
- Kitchenette équipée
- Salle de bain et wc privatifs
- Accès wifi
- Accès à la laverie, salle TV (hors période été)
- Parking public
- Situés à 15 min. à pied de l'hyper centre-ville
- Arrêt de bus à proximité (Gare ferroviaire / routière)

CHATEAUDUN

4 studios meublés :

- T1 entre 20 et 25 m²
- Kitchenette équipée
- Salle de bain et wc privatifs
- Accès wifi
- Accès laverie
- Parking public
- Situés à 15 min. à pied de l'hyper centre-ville
- Gare ferroviaire et lignes de bus à 300m à pied

► Liste des pièces pour constituer votre dossier d'aide au titre du dispositif « Hébergement »

- Courrier de demande de logement auprès du Président du Conseil départemental au titre du dispositif « Hébergement », mesure du Plan santé 28
- Carte d'identité (recto/verso)
- Attestation d'assurance pour l'occupation du logement (à transmettre avant votre arrivée dans le logement)
- RIB
- Carte d'étudiant ou sinon une attestation de scolarité*
- Convention de réalisation du stage* / Contrat de remplacement

**en fonction de votre situation, d'autres documents pourront vous être demandé*

Aide cumulable avec le dispositif d'aide aux déplacements pour les étudiants (Hors médecine générale libérale) et les remplaçants

📞 CONTACT

Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Plan santé 28
Anne-Sophie HERBELIN
Tel : 02 37 88 08 57
plansante28@eurelien.fr
Rejoignez-nous sur :

Plan santé 28

► Le Plan santé 28 c'est aussi

- un défraiement des déplacements lors de stages et/ou de remplacements*
 - un accompagnement dans vos démarches
- * Sous conditions du règlement*

Retrouver
toutes
ces infos
ici

